MPN

UNE MUTUELLE
SANTÉ PROCHE
DE VOUS PARTOUT

Complémentaire santé
Garanties 2026



FORMULE SANTÉ

PRIMUM

Le meilleur équilibre garanties / budget pour toute la famille.

Vos dépenses remboursées pour une cotisation ajustée. 100 % du tarif de remboursement de la Sécurité sociale + dépassements d'honoraires*.

À partir de

50,21 € /mois

Tarif santé indicatif pour une personne de 30 ans, hors garantie prévoyance. Le tarif réel dépend de votre âge et de votre foyer.

L'essentiel

- ✓ Optique renforcée : monture 60 € + jusqu'à 115 € par verre
- ✓ Médecines douces : ostéo et psy 3 × 20 €/an + homéopathie jusqu'à 100 €/an
- ✓ Dentaire renforcé : couronne 235 %
- ✓ Chambre particulière 45 €/jour

Engagement d'1 an à compter de la date d'effet, puis résiliable à tout moment

Prévoyance CNP incluse : capital décès, dépendance, rente de survie

Tiers payant inclus et remboursements en 24 h

Fondée en 1945, la MPN est aujourd'hui ouverte à tous : jeunes, actifs du privé comme du public, indépendants, familles et retraités. * Conformément au règlement mutualiste.

Garanties applicables au 1er janvier 2026 — document non contractuel.
Mutuelle de la Police Nationale — Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité — SIREN 778 869 131 — Siège : 1 rue de Rosheim, BP 50024, 67301 Schiltigheim Cedex

Soins courants

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
HONORAIRES MÉDICAUX			
Généraliste OPTAM ou non OPTAM	70 %	**30 %**	100 %
Spécialiste (code CCAM)	70 %	**30 %**	100 %
Spécialiste (actes CS-CSC-CNP) — OPTAM	70 %	**70 %**	140 %
Spécialiste (actes CS-CSC-CNP) — non OPTAM	70 %	**50 %**	120 %
HONORAIRES PARAMÉDICAUX			
Soins infirmiers	60 %	**40 %**	100 %
Laboratoire	60 %	**40 %**	100 %
Radiologue	70 %	**30 %**	100 %
Masseur-kinésithérapeute	60 %	**40 %**	100 %
Orthophoniste	60 %	**40 %**	100 %
Orthoptiste	60 %	**40 %**	100 %
PHARMACIE			
Pharmacie PH7 (vignettes blanches)	65 %	**35 %**	100 %
Pharmacie PH4 (vignettes bleues)	30 %	**70 %**	100 %
Pharmacie PH2 (vignettes oranges)	15 %	**—**	15 %
Honoraires de dispensation	—	**TM (2)**	TM (2)
Pansements	60 %	**40 %**	100 %
Matériel divers	60 %	**90 %**	150 %
Vaccins	65 %	**35 %**	100 %
MATÉRIEL MÉDICAL			
Véhicules handicapés	100 %	**100 %**	200 %
Grand appareillage	100 %	**100 %**	200 %
Petit appareillage	60 %	**110 %**	170 %
Semelles orthopédiques	60 %	**110 %**	170 %
TRANSPORT			
Transport (3)	65 %	**35 %**	100 %

(2) TM = ticket modérateur.

(3) Si participation de la Sécurité sociale.

Optique

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
CLASSE A — 100 % SANTÉ			
Monture (adulte ou –16 ans)	60 %	**Frais réels (1)**	60 % + Frais réels (1)
Verres	60 %	**Frais réels (1)**	60 % + Frais réels (1)
Supplément et prestation optique	60 %	**Frais réels (1)**	60 % + Frais réels (1)
CLASSE B — ÉQUIPEMENTS À TARIFS LIBRES			
Monture (adulte ou –16 ans)	60 %	**60 €**	60 % + 60 €
Verres unifocaux simples	60 %	**jusqu'à 80 € (4)**	jusqu'à 80 € (4)
Verres unifocaux complexes	60 %	**jusqu'à 85 € (4)**	jusqu'à 85 € (4)
Verres multifocaux ou progressifs complexes	60 %	**jusqu'à 90 € (4)**	jusqu'à 90 € (4)
Verres multifocaux ou progressifs très complexes	60 %	**jusqu'à 115 € (4)**	jusqu'à 115 € (4)
LENTILLES			
Lentilles remboursées par la SS	60 %	**60 €/œil/an**	60 % + 60 €/œil/an
Lentilles non remboursées — sphériques	—	**56 €/œil/an**	56 €/œil/an
Lentilles non remboursées — toriques ou progressives	—	**76 €/œil/an**	76 €/œil/an
CHIRURGIE			
Chirurgie réfractive de l'œil	—	**255 €/œil**	255 €/œil

Dans le cas d'un équipement monture et verres pour adulte, un forfait tous les 2 ans calendaires par bénéficiaire sera appliqué. Pour les mineurs de –16 ans ou en cas de changement de correction de la dioptrie pour les adultes, un forfait par période de 1 an sera appliqué sur présentation de l'ancienne et de la nouvelle prescription médicale. Dans tous les cas de changement d'équipement dans la période inférieure à 2 ans qui suit le remboursement statutaire, la participation de la mutuelle se limitera au ticket modérateur. Si la correction est adaptée par l'opticien, la production de la prescription médicale initiale annotée par lui et attestant de la nouvelle correction sera produite. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la formule PRELUDE.

(1) Frais réels : sous réserve du respect par le professionnel du prix limite de vente (PLV) prévu par la réglementation (100 % Santé).

(4) Détail complet des remboursements, selon les dioptries, dans les statuts, disponibles sur la-mpn.fr.

Dentaire

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
SOINS ET PROTHÈSES 100 % SANTÉ			
Soins et prothèses 100 % Santé : remboursement intégral	60 %	**Frais réels (1)**	Frais réels (1)
SOINS ET PROTHÈSES À TARIFS MAÎTRISÉS OU LIBRES			
Soins dentaires	60 %	**40 %**	100 %
Inlay core	60 %	**80 %**	140 %
Couronne sur dent visible (panier maîtrisé)	60 %	**235 %**	295 %
Couronne sur dent non visible (panier libre)	60 %	**235 %**	295 %
Prothèse ou couronne provisoire	60 %	**40 % + 35 €**	100 % + 35 €
Prothèse amovible métallique	60 %	**200 %**	260 %
Prothèse amovible résine	60 %	**210 %**	270 %
Inlay onlay	60 %	**80 %**	140 %
Couronne sur implant	60 %	**160 %**	220 %
Forfait implant (limité à un implant par an)	—	**385 €/an**	385 €/an
Parodontologie remboursable	60 %	**40 %**	100 %
Forfait parodontologie non remboursable	—	**210 €/an**	210 €/an
Réparation	60 %	**160 %**	220 %
ORTHODONTIE			
Orthodontie remboursable	60 % ou 100 %	**200 % ou 160 %**	260 %
Orthodontie non remboursable (limitée aux moins de 26 ans)	—	**193,50 €/semestre**	193,50 €/semestre

(1) Frais réels : sous réserve du respect par le professionnel du prix limite de vente (PLV) prévu par la réglementation (100 % Santé).

Plafond annuel dentaire PRIMUM, selon votre ancienneté

De 1 à 3 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
900 €	**1 300 €**	**2 300 €**

Les prestations dentaires sont servies conformément à l'article 14 du règlement mutualiste, dans la limite d'un plafond annuel (ce plafond ne s'applique pas aux prestations relevant du 100 % Santé). La période prise en considération pour établir les droits de l'adhérent est comptabilisée à partir des derniers soins prescrits en la matière, pour une période de 12 mois. Ce plafond annuel s'établit en fonction de l'ancienneté de l'adhérent dans la garantie choisie. Pour les remboursements de prothèse dentaire, la MPN, sans qu'elle ait à en justifier, peut, préalablement au remboursement, soumettre l'adhérent à un médecin conseil, afin de vérifier et constater la véracité des soins facturés. En cas de changement de garantie au cours de l'année, les douze mois sont comptabilisés au jour de la souscription dans la nouvelle option, après comptabilisation des périodes de soins.

Hospitalisation

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
HOSPITALISATION			
Frais de séjour	80 ou 100 %	**20 % ou 0 %**	100 %
Forfait journalier hospitalier	—	**Forfait intégral**	Forfait intégral
Honoraires médecins OPTAM	—	**42 €/acte/an**	42 €/acte/an
Honoraires médecins non OPTAM	—	**35 €/acte/an**	35 €/acte/an
Chambre particulière — médecine, chirurgie, maternité ou ambulatoire	—	**45 €/j**	45 €/j
Chambre particulière — psychiatrie	—	**32 € (limité à 30 j/an)**	32 € (limité à 30 j/an)
Chambre particulière — soins de suite et de réadaptation (SSR)	—	**19 €/j**	19 €/j
Participation forfaitaire	—	**Frais réels**	Frais réels
Accompagnement : enfant –16 ans dès le 1er jour ; adulte +65 ans hospitalisé plus de 7 jours (limité à 10 jours)	—	**26 €/j**	26 €/j
CURE			
Forfait surveillance médicale	70 %	**30 %**	100 %
Forfait thermal	65 %	**35 %**	100 %
Transport (6)	65 %	**35 %**	100 %
Hébergement (6)	65 %	**35 %**	100 %

(6) Sous condition de l'établissement des 4 volets de la Sécurité sociale.

Maternité

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
Caryotype fœtal	—	**130 €/an**	130 €/an
Amniocentèse	—	**70 €/an**	70 €/an
FIV	—	**1 x 180 €/an**	1 x 180 €/an
Stérilité	—	**100 € / 2 ans**	100 € / 2 ans

Soins divers

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
Ostéopathe, chiropracteur, étiopathe	—	3 x 20 €/an	3 x 20 €/an
Homéopathie (sur ordonnance)	—	100 €/an	100 €/an
Acupuncture	—	—	—
Forfait psychologue (+18 ans)	—	3 x 20 €/an	3 x 20 €/an
Pédicure / podologue	—	—	—
Produit PHN sur ordonnance	—	—	—
Contraception non remboursable	—	50 €/an	50 €/an
Vaccins non remboursables	—	25 €/an	25 €/an
Ostéodensitométrie non remboursable	—	50 % (limité à 30 €/an)	50 % (limité à 30 €/an)

Aides auditives

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
Prothèse auditive classe 1 (100 % Santé)	60 %	Frais réels (1)	60 % + Frais réels (1)
Prothèse auditive classe 2	60 %	60 %	120 %
Prothèse auditive –20 ans classe 1 (100 % Santé)	60 %	Frais réels (1)	60 % + Frais réels (1)
Prothèse auditive –20 ans classe 2	60 %	40 %	100 %
Frais d'entretien, fournitures et accessoires	60 %	40 %	100 %

Limité à un équipement par oreille tous les 4 ans, à compter de la date d'acquisition.

Prothèses capillaires et mammaires

Garantie	Sécurité sociale	PRIMUM	Total Sécu + PRIMUM
Prothèse capillaire classe 1 (100 % Santé)	60 %	Frais réels (1)	60 % + Frais réels (1)
Prothèse capillaire classe 2	60 %	40 %	100 %
Prothèse capillaire partielle	60 %	40 %	100 %
Prothèse mammaire	60 %	40 %	100 %

Prévoyance, incluse dans PRIMUM

Assureur : CNP Assurances

Garantie	Personne concernée	Montant de la prestation	Cotisation
Capital décès Doublé en cas de mort accidentelle, triplé en cas de mort en service commandé ou d'accident de la circulation.	Adhérent et conjoint	**Moins de 75 ans : de 3 820 € à 31 260 €. De 76 à 90 ans : 760 € ou 2 190 €.**	Moins de 75 ans : de 2,23 € à 91,18 €. De 76 à 90 ans : 3,67 € ou 10,59 €.
Dépendance Rente mensuelle versée à vie.	Adhérent et conjoint	**1 000 €/mois**	3,34 € à 8,34 €/personne/mois (selon tranche d'âge)
Rente de survie Versée à l'enfant handicapé de l'adhérent, après le décès de celui-ci.	Enfant handicapé de l'adhérent	**3 050 €/an**	0,87 €/mois

Taux révisables annuellement.

Services et entraide

Prestation	Personne concernée	Nature de la prestation	Cotisation
ACTION SOLIDAIRE			
Prêt à l'installation	Adhérent	Jusqu'à 1 800 € (remboursement sur 12 mois)	**Gratuit**
SOCIAL — BEL AIR, VACANCES			
Vacances à la mer ou à la montagne	Adhérent et conjoint	Location d'appartements	**6,80 €**
Centre de vacances	Enfants	Jusqu'à 30 % de remise sur séjour en colonie	**Comprise dans la cotisation ci-dessus**

Les enfants

Naissance : gratuité de la cotisation santé de l'enfant jusqu'à son 2e anniversaire, quelle que soit la garantie santé souscrite.

À partir du 4e enfant, la cotisation santé de l'enfant est gratuite.

Concrètement

Exemples de remboursement avec PRIMUM.

Soin	Coût	Sécu	PRIMUM	Reste à charge
Contraception non remboursée (forfait annuel)	80 €	0 €	50 €	30 €
Consultation psychologue (+18 ans)	70 €	0 €	20 €	50 €
Verres unifocaux à tarifs libres	345 €	0,09 €	160 €	184,91 €
Couronne dentaire sur molaire	538,70 €	72 €	282 €	184,70 €
Séance d'ostéopathie	60 €	0 €	20 €	40 €
Opération de la cataracte avec dépassement	626,70 €	271,70 €	42 €	313 €
Aide auditive classe II (par oreille, tous les 4 ans)	1 476 €	240 €	240 €	996 €

Bon à savoir

La MPN verse des prestations sous réserve de leur prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et dans le respect des parcours de soins et des exigences du contrat responsable. En application du décret n° 2014-1374 du 18/11/2014, la prise en charge des éventuels dépassements d'honoraires est minorée pour les actes médicaux effectués par des médecins n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (OPTAM ou OPTAM-CO).

L'ensemble des remboursements est exprimé en pourcentage du tarif de base de la Sécurité sociale pour le régime général.

La MPN sert des prestations non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire. Dans tous les cas, la prise en charge de la MPN est limitée à la dépense engagée et conforme aux dispositions du règlement mutualiste.

La franchise médicale, la participation forfaitaire et les pénalités pour non-respect du parcours de soins restent à la charge de l'assuré. Les franchises de 1 € sur les consultations et de 0,50 € sur les boîtes de médicaments ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

0 €
d'avance de frais chez les partenaires : tiers payant inclus, une vingtaine de concentrateurs.

24 h
pour vos remboursements, suivis dans votre espace adhérent.



MPN

UNE MUTUELLE
SANTÉ PROCHE
DE VOUS PARTOUT

PRIMUM



Rejoindre la MPN avec PRIMUM

Faites votre devis et adhérez en ligne, ou laissez un conseiller vous rappeler.

Votre devis en 2 minutes, adhésion en ligne

devis.la-mpn.fr

Scannez le code ou saisissez l'adresse. 0 € de frais de dossier.

Un conseiller vous rappelle

03 88 19 22 40

Du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h. Le vendredi, permanence téléphonique.

Déjà adhérent ?

espace.la-mpn.fr

Vos remboursements, vos documents, vos demandes.

1945	2 400	24 h	0 €
81 ans d'existence	adhérents environ	pour vos remboursements	de frais de dossier

Engagement d'1 an à compter de la date d'effet, puis résiliable à tout moment. Tiers payant inclus avec une vingtaine de concentrateurs : pas d'avance de frais chez les partenaires.

Mutuelle de la Police Nationale · 1 rue de Rosheim, BP 50024, 67301 Schiltigheim Cedex · contact@mpn-france.com · la-mpn.fr

Garanties applicables au 1er janvier 2026 — document non contractuel.

Mutuelle de la Police Nationale — Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité — SIREN 778 869 131 — Siège : 1 rue de Rosheim, BP 50024, 67301 Schiltigheim Cedex